

<p><b>D 23-30</b></p> <p><b>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- Considérant l'état des Restes à Réaliser en investissement (néant) ;

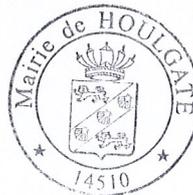
Olivier HOMOLLE propose d'affecter les résultats comme suit :

Inv. 001 Déficit ou excédent d'investissement : 0 €  
Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €  
Fonct. 002 Excédent résultat cumulé : 9 148.56 €

Olivier HOMOLLE informe que la commission Finances a donné un avis favorable le 28 février 2023.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2023 les résultats 2022 du budget de la caisse des écoles comme suit :

Inv. 001 Déficit ou excédent d'investissement : 0 €  
Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €  
Fonct. 002 Excédent résultat cumulé : 9 148.56 €



  
Olivier COLIN  
Maire.